

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 29 avril 2011
(convocation du 18 avril 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Avril Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. DUBOS Gérard à M. BENOIT Jean-Jacques
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier	M. DUCASSOU Dominique à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 10h15
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h	M. EGRON Jean-François à M. LAGOFUN Gérard
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine	Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11h10	M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à partir de 10h30	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. REIFFERS Josy à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine	M. SENE Malick à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément	M. SIBE Maxime à M. SOLARI Joël
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 11h35	

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX - Projet d'aménagement des Cours de Verdun

☐ (entre le Cours Xavier Arnozan et la place Tourny),

☐ Place Tourny, Cours Clémenceau, rue du Docteur Nancel Pénard et Cours d'Albret

☐ Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'article L300-2 du code de l'urbanisme fait obligation aux établissements publics de coopération intercommunale, auxquels les communes ont délégué leur compétences, de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les modalités d'une concertation associant la population pendant l'élaboration des projets de nature à modifier de façon substantielle leur cadre de vie.

Cette obligation concerne notamment la réalisation d'investissements routiers d'un montant supérieur à 1,9 millions d'euros (article R 300.1 du code de l'Urbanisme).

La concertation a pour but, d'une part, d'informer le public du lancement des études de réaménagement des voies concernées, d'autre part d'en enrichir le programme en recueillant les avis, notamment des usagers et riverains, pour une meilleure prise en compte dans l'élaboration du projet.

L'objectif de cette opération vise dans le cadre de la programmation figurant à l'avenant n°1 du contrat de co-développement 2009-2011 (fiche action 56) à réaliser un aménagement qualitatif des Cours de Verdun (entre le cours Xavier Arnozan et la place Tourny), Place Tourny, Cours Clemenceau, rue du Docteur Nancel Pénard et Cours d'Albret par une rénovation générale et la création de couloirs bus afin d'améliorer la vitesse commerciale et la régularité des transports en commun du réseau TBC.

Les modalités de la concertation sont les suivantes :

Trois dossiers avec registre seront respectivement déposés, un à la mairie de Bordeaux, un à la Direction Territoriale Bordeaux et un à la Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacements (pôle mobilité) de la Communauté urbaine de Bordeaux. Ils pourront être consultés par le public aux jours et heures d'ouverture des bureaux, en vue de recevoir des observations ou suggestions éventuelles.

La concertation sera également ouverte sur le site internet <http://participation.lacub.fr>

Le dossier comportera :

- une notice explicative définissant les objectifs poursuivis ;
- un plan de situation ;
- un plan programme ;
- un registre de concertation.

La synthèse des études sera versée au dossier de concertation, permettant aux usagers d'avoir une plus large connaissance de l'avancement du projet.

La publicité d'ouverture à la concertation sera effectuée par insertion dans le journal « Sud Ouest ». La fin de cette procédure sera également annoncée par voie de presse. Puis, le Conseil de Communauté délibérera afin d'approuver le bilan de cette concertation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment son article L 300-2,

VU le Code de l'Environnement,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il convient d'autoriser l'ouverture à la concertation du projet d'aménagement des Cours de Verdun (entre le cours Xavier Arnozan et la place Tourny), Place Tourny, Cours Clemenceau, rue du Docteur Nancel Pénard et Cours d'Albret sur la commune de Bordeaux, afin d'améliorer la vitesse commerciale et la régularité des transports en commun du réseau TBC

DECIDE

Article 1 : Le Conseil de Communauté approuve les modalités de la concertation telles que définies ci-dessus.

Article 2 : Le Conseil de Communauté décide des objectifs du projet d'aménagement des Cours de Verdun (entre le cours Xavier Arnozan et la place Tourny), Place Tourny, Cours Clemenceau, rue du Docteur Nancel Pénard et Cours d'Albret-, tels que définis ci-dessus.

Article 3 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à ouvrir à la concertation ce projet conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme.

Article 4 : Le Conseil autorise Monsieur le président à mettre en place les modalités de la concertation, en s'associant avec la municipalité concernée qui en assurera l'organisation et l'animation sur son territoire.

Article 5 : Le Conseil autorise Monsieur le président à fixer la date de clôture de cette concertation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 avril 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
17 MAI 2011**

PUBLIÉ LE : 17 MAI 2011

M. ALAIN DAVID